



Sommaire du N° 3 – Octobre 2017

Evénements à venir

En bref

Dossier du mois

Quizz sur le règlement de l'Aful

En pratique

Vos questions, nos réponses

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Réponse au quizz

La photo du mois



Superbe photo d'un autour des palombes prise dans son jardin par un résident de l'aful des Bouvreuils.

Merci à « Les Echos des Bouvreuils »

Projet du maire, création d'un verger

Suite à l'appel à projets du Conseil général dans le cadre du Plan Vert de l'Ile-de-France, le maire Jean-Philippe Dugoin-Clément a fait une demande de subvention pour la création d'un verger, lieu de promenade familiale. Ce projet, non encore finalisé, prendra place dans l'espace vert municipal correspondant à l'ancien practice de golf derrière le centre commercial.

2 Afuls sont directement concernées : l'Aful des Lys (8 maisons riveraines) et l'Aful des Pâquerettes (4 maisons riveraines).



Ce projet comporte 200 arbres fruitiers régionaux de diverses variétés, plantés le long du boulevard de la Verville et le long de l'avenue de la Seigneurie (pour éviter la pénétration de véhicules sur le terrain). Les plantations devraient démarrer rapidement. Il y aura des ruches entourées par une clôture pour respecter la réglementation. Leur gestion devrait être déléguée à une association. Des nichoirs seront installés. Une mare sera créée entourée d'une clôture de protection.

Pour l'emplacement des allées de promenade, les Afuls seront consultées sur le tracé du cheminement.

2 cas sont possibles : soit le terrain ne comporte pas de prairie fleurie et alors il est tondu comme actuellement sans allée ; soit le terrain est mis en prairie fleurie et des allées sont tracées par tonte sans se diriger vers les terrains riverains selon le maire. Pour lui, les riverains ne risqueraient pas plus d'intrusion qu'actuellement.

Des panneaux d'information / sensibilisation au développement durable seront posés. Comme actuellement, ce parc ne sera ni fermé ni éclairé.

Nous vous tiendrons au courant de l'avancée du projet.

Brocante :

Notre première brocante a eu lieu le 25 juin dernier.
Elle a compté 32 exposants et a remporté les suffrages d'une majorité de personnes.

Elle sera donc renouvelée l'année prochaine, en essayant de l'organiser le même jour que d'autres Afuls.

Cinéma de Mennecey :

Le futur cinéma « Confluences Mennecey » en construction dans la ZAC de Montvrain 2 devrait ouvrir ses portes le mercredi 18 octobre.

D'une surface totale de 955 m², il comportera 3 salles permettant d'accueillir 324 spectateurs.
A terme et si besoin, une extension de la structure pourrait accueillir 3 salles supplémentaires.



En bref

Adresses internet du département :

Les adresses web de vos interlocuteurs au département changent.
D'ici la fin de l'année, le domaine @cg91.fr disparaîtra et sera totalement remplacé par @cd-essonne.fr. Si vous souhaitez, par exemple, contacter le Département par mail, tapez contact@cd-essonne.fr

Démarches préfecture :

La préfecture de l'Essonne offre de nouveaux télé services à ses usagers.
Depuis le 31 juillet, plus besoin de se déplacer pour effectuer ses démarches liées aux cartes grises ou aux permis de conduire. Tout peut désormais être réalisé en ligne.
<http://essonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Cartes-grises-et-Permis-de-conduire2>

Grippe :

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière commence le 6 octobre 2017 pour s'achever le 31 janvier 2018.
L'Assurance maladie recommande à toutes les personnes à risque de se faire vacciner.

Nouveaux arrivants :

Vous venez d'emménager à Mennecy ? Une fois par an, la Mairie organise une réception d'accueil.
A cette occasion, vous pourrez participer à une visite guidée de la ville en car et Monsieur Le Maire vous remettra une pochette de documents concernant la ville de Mennecy.
La prochaine matinée découverte aura lieu le samedi 18 novembre 2017, pour vous y inscrire :
<https://www.inscription-facile.com/form/2Pd31OsPJJNuzRYi1bA5>

Guide des associations :

Mennecy compte 127 associations et plus de 16 000 adhérents.
Le guide des associations n'est, cette année, disponible qu'en version numérique.
Vous pouvez le consulter sur le site de la ville
<http://www.mennecy.fr/-Associations>

Pour la santé comme pour la protection de l'environnement, le ministère de l'Agriculture recommande de manger des fruits et légumes de saison ! Voici ceux à consommer au mois d'octobre :

blette, brocoli, carotte, chou, chou de Bruxelles, chou-fleur, courge, courgette, cresson, endives, épinard, fenouil, haricot vert, laitue, maïs, navet, oignon, poireau, pomme de terre, potiron, radis, salade.
Pour les **fruits**, l'heure est à la dégustation des châtaignes, coings, figues, framboises, myrtilles, noix, pêches de vigne, poire, pommes, prunes, quetsches et raisins.

Le très haut débit a son site :

En 2020, un réseau 100% fibre optique garantira une connexion internet très haut débit sur tout le territoire essonnien.
Le site dédié est ouvert depuis le 11 octobre
<http://essonnenumerique.com/>



Dépannage à domicile : 10 conseils pour éviter les arnaques

1. Demandez un devis avant tout dépannage

Lorsque vous contactez un professionnel pour un dépannage à domicile, sachez que ce dernier doit vous fournir **un devis avant d'intervenir**, c'est une obligation, et cela vous permet éventuellement de comparer différents devis, et de vous assurer que l'intervention prévue est bien appropriée.

2. Sachez reconnaître une publicité mensongère

De nombreux documents sont déposés chaque jour dans les boîtes aux lettres, qui proposent des dépannages à domicile en tout genre 24h/24. Ces documents prennent **l'apparence de documents officiels**, mais en réalité, il s'agit bien de publicités. Méfiez-vous de ces documents qui sont généralement distribués par des professionnels peu scrupuleux, et en particulier si **aucune information légale** n'est affichée, telle que le taux horaire, l'adresse du siège social ou le numéro d'immatriculation de l'entreprise.

3. Restez à côté du dépanneur durant son intervention

Durant l'intervention du dépanneur, vous devez systématiquement **garder un œil sur son travail** et ne surtout pas quitter votre domicile en le laissant seul chez vous. Il saura alors que vous restez attentif(ve), et il devra normalement vous poser des questions, répondre à vos interrogations et vous expliquer au fur et à mesure les gestes qu'il effectue.

4. Constituez un carnet d'adresse en prévention

L'idéal reste de prévenir le cas d'un dépannage, en constituant **un carnet d'adresses** qui contiendra les contacts de professionnels auxquels vous avez déjà fait appel auparavant, ou dont on vous a parlé et qui ont de bons échos. Appelez toujours ces professionnels en priorité et lorsqu'ils ne sont pas disponibles, demandez-leur de vous conseiller un de leur confrère.

5. Vérifiez le mandat du professionnel

Si un professionnel intervient pour un dépannage à domicile qui est pris en charge par votre assurance, n'oubliez jamais de vérifier qu'il a bien **la preuve d'avoir été mandaté par votre assurance**. En effet, ce n'est pas parce que vous faites appel à un professionnel dans le cadre d'une prise en charge que le risque d'arnaque est nul.

6. Ne réagissez jamais en urgence

Sachez que les arnaques sont plus courantes lorsque l'on réagit en urgence. Alors lorsqu'un professionnel intervient dans ce cadre, assurez-vous **qu'il n'intervienne que sur la partie urgente**, et s'il vous fait part d'autres réparations à effectuer qui n'ont pas de caractère urgent, demandez-lui d'établir un devis mais prenez le temps d'étudier la question à tête reposée.

7. Vérifiez la réputation du professionnel sur internet

Même si vous devez faire appel à un professionnel que vous ne connaissez pas pour un dépannage urgent, vous pouvez prendre quelques minutes pour **vérifier sa réputation** en regardant simplement les avis que vous pouvez trouver sur internet et en vérifiant son inscription sur les sites officiels qui recensent **les sociétés immatriculées**.

8. Vérifiez les assurances du dépanneur

Les professionnels sont dans l'obligation de souscrire à au moins **deux garanties** : la garantie de responsabilité civile professionnelle, et la garantie décennale. Lorsque vous faites appel à un professionnel, demandez-leur de vous prouver qu'ils ont bien souscrit à ces deux assurances, car **elles vous protègent en cas de préjudice** dans le cadre de leur travail.

9. Vérifiez que le professionnel est déclaré

Si vous faites appel à un professionnel dont le travail **n'est pas déclaré**, vous n'aurez alors aucun droit et vous ne disposerez plus **d'aucun recours** s'il effectue mal son travail et que vous subissez un préjudice. Sans oublier que vous pouvez être puni et responsable s'il lui arrive quelque chose à votre domicile.

10. Fiez-vous au bouche à oreille

On ne le dira jamais assez, mais **le bouche à oreille** reste le meilleur moyen de trouver de bons artisans qui travaillent correctement. Alors si vous avez besoin d'un dépannage, interrogez vos voisins, vos amis qui vivent près de chez vous et sachez qu'internet fonctionne également comme un bouche à oreille grâce aux **avis en ligne**.



Publié avec l'autorisation de M-Habitat.fr

https://www.m-habitat.fr/plans-types-de-maisons/garantie-tarifs-et-devis/depannage-a-domicile-10-conseils-pour-eviter-les-arnaques-4287_A

Quizz sur le règlement de l'Aful

Quelles sont les modalités d'implantation d'un abri ou chalet de jardin ?

Réponse en dernière page.

En pratique

Sondage concernant la plateforme d'apport volontaire :

Nous avons reçu 70 réponses, 50 sont pour sa suppression, 16 sont contre, 4 abstentions. Le bureau étudie les actions à mener. Affaire à suivre.

Résultats du sondage sur les stops de l'avenue de la Seigneurie :

Nous avons eu 107 réponses soit 55% de retour.

Suppression du stop sur l'avenue de la Seigneurie (intersection avec la rue du Muguet) :

Pour : 44% Contre : 55%

Suppression du stop sur l'avenue de la Seigneurie (intersection avec la rue des Lys) :

- Celui proche du centre commercial : **Pour : 38% Contre : 61%**

- Celui proche de la place des Eglantines : **Pour : 46% Contre : 53%**

Installation d'un nouveau stop sur l'avenue de la Seigneurie (intersection avec la rue des Hortensias) : **Pour : 64% Contre : 34%**

Mise en place de « gendarmes couchés » : **Pour : 22% Contre : 75%**

Par contre, un nouvel élément est apparu depuis la réalisation de ce sondage, c'est la mise en place de la ligne de bus 207 Le Coudray-Montceaux Zac des Haies Blanches – Fontenay le Vicomte Grande Rue et passant par l'avenue de la Seigneurie.

Le bruit engendré est important au moment des arrêts et des redémarrages. Ceci est gênant pour les riverains, tout particulièrement en début de l'avenue de la Seigneurie côté centre commercial car il y a 2 stops qui se suivent à quelques mètres d'intervalle.

Au vu de toutes ces données, nous allons demander :

- Le déplacement du stop avenue de la Seigneurie /rue du muguet sur la rue du muguet afin de ne pas avoir 2 stops de suite et limiter ainsi les nuisances aux riverains.
- La suppression du stop avenue de la Seigneurie / rue des Lys (côté place des Eglantines) et son déplacement à l'intersection avenue de la Seigneurie / rue des Hortensias.

Vos questions, nos réponses

Branches qui s'immiscent dans votre propriété

Chaque propriétaire de terrain doit régulièrement élaguer ses arbres afin que les branches ne dépassent pas chez le voisin. Et ce, même si les distances légales de plantation ont été respectées ou si cette situation perdure depuis longtemps.

Dans un premier temps, ceci étant un problème de voisinage, vous pouvez demander à votre voisin d'y procéder ou bien lui proposer de le faire à sa place sous condition qu'il vous en donne l'autorisation écrite.

Bienvenue aux nouveaux propriétaires

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux résidents :

M. et Mme Baillemont , 1 place des Anémones

M. Azzouza et Mme Giroux , 9 rue des Hortensias

M. Salce et Mme Voillot, 6 rue du Muguet

M. et Mme Guillemot , 1 rue des Lys

Réponse aux quizz

Modalités d'implantation d'un abri ou chalet de jardin :

L'implantation d'un abri ou chalet de jardin est autorisée à l'arrière des maisons ou en retrait de la façade principale afin de le rendre non visible depuis les voies publiques. L'abri devra être masqué par des plantations à feuillage persistant.

Les servitudes associées au passage de tous les réseaux souterrains devront être prises en compte.

Il ne devra pas être accolé à la maison.

Pour plus de caractéristiques, merci de consulter notre règlement ainsi que le PLU de Mennecy.